# LE SITE WINSETERRA.COM

**Categories:** Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
**Tag:** Enquête

Le site propose comme une multitude d'autres des opérations de trading. Il n'est évidemment pas sur la liste blanche de l'AMF. Il ne peut donc, en théorie, proposer le moindre produit aux épargnants français. Nos recherches ont permis d'établir qu'il s'agit d'un site frauduleux. Ce secteur d'activité du supermarché de l'arnaque a connu un développement considérable !

## Le site internet

Il a été créé le 04/03/2026. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/winseterra.com

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

### Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 44 15 08 61 05 60
Le numéro 44 73 79 04 37 99

Nous disposons de 15 autres numéros. Ils sont ajoutés à notre base de données mais pas mis en ligne pour ne pas alourdir cette enquête.

## Les faux noms

Le site utilise :

- M. Lucas GOSSELIN
- M. Nicholas COLLANGE
- M. Bruno VILLE
- M. David PHILLIPS

## Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading.

L'accès à la partie privée s'effectue avec le nom de domaine webtrader.unprlyno-hardleyx.com

Il est aussi utilisé par le site cyrosalnix.com qui fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/911748

Une enquête est en ligne sur ce site frauduleux appartenant à un réseau bien connu de l'ADC France :

https://adcfrance.fr/epargne/le-site-cyrosalnix-com/

## Les mails

Il sont envoyés avec le nom de domaine winseterra-mail.net

## Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 3000 4003 9900 0002 0998 740
Un compte français ayant l'IBAN FR76 3123 4503 6164 4841 194

## Les informations juridiques

Le site est inscrit sur la liste noire de la FSMA ( autorité de contrôle belge ) depuis le 30/06/2026

https://www.iosco.org/i-scan/?id=55765

# Conclusion

## Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 80 € aux frais de l'action soit un total de 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

**ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à** https://adcfrance.fr/contactez-nous/

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*